



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/ILB/N°103-2022

Objet : Cérémonie de commémoration du 78^{ème} anniversaire du débarquement, de la Bataille de Normandie et de la libération de la Côte Fleurie.

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par les organisateurs (Ville de Saint Arnoult/Ville de Touques) de la Cérémonie de commémoration du 78^{ème} anniversaire du débarquement, de la Bataille de Normandie et de la libération de la Côte Fleurie de fermer le Pont Ox and Bucks de Touques/Saint Arnoult le Mercredi 24 Août 2022 de 9h30 à 11h00 afin de procéder à cette cérémonie,

Considérant la nécessité d'autoriser les organisateurs de la cérémonie précitée ci-dessus de fermer le pont Ox and Bucks de Touques/Saint Arnoult à la circulation le Mercredi 24 août 2022 de 9h30 à 11h00,

Sur la proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : Les organisateurs sont autorisés à fermer le Pont Ox and Bucks de Touques/Saint Arnoult à la circulation le Mercredi 24 Août de 9h30 à 11h00,

Article 2 : Pendant cette période, le Pont Ox and Bucks sera fermé à la circulation et le stationnement sera strictement interdit aux abords,

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Pompiers de Touques, à la Police Nationale, à la Police Municipale de Trouville-sur-Mer, aux services Techniques Municipaux et aux organisateurs.

Fait à Touques, le 26 Juillet 2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

